



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 18 MARS 2019

Présents

Daniel VAILLEAU, *Maire*, Bérandgère GILLE, Gérard CEZARD, Pascale DAVID, Catherine LEPESANT, Nicolas BAIDARACHVILLY, Jean-Pierre CARDIN, James FLAESCH *Adjoint* au *Maire*, Jacqueline FUMOLEAU, Alain MORISSET, Denis BROWNE, Pascal LAFFARGUE, Pascal OLIVO, Nathalie PICHOT, Soline LAILLET, Sophie BEAUCHAMPS, Olivia EYCHENNE, Maurice CAILLAUD, Valérie CEZARD-CITHAREL, Jean-Marie GIRARD, *Conseillers Municipaux*,

Absents/Procurations

Philippe AUDAU (procuration à Denis BROWNE)

Absents excusés :

Hélène PIGEONNIER
Marie-Hélène NIVET
Jean-Marie DELAUNAY
Denis MARECHAL
Vincent DUBOY
Bruno CAPDEVIELLE

Secrétaire de séance : Sophie BEAUCHAMPS

Date de la convocation **12 mars 2019**

Membres en exercice : **27**

Membres présents : **20**

Pouvoirs : **1**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

En ouverture de séance, **Monsieur le Maire** indique que les conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité, absents lors de la présente séance, ont choisi de s'inscrire au forum des conseillers municipaux organisé le 18 mars à 18 h par la CDA sur le thème « territoire zéro carbone ».

Il précise également que la tenue du présent Conseil Municipal avait été annoncé par un envoi de mail en date du 25 février. Elle est motivée par la priorité devant être donnée aux affaires communales, en l'occurrence la nécessité de choisir rapidement les entreprises en charge de la construction du Préau de l'Ecole Jean Moulin, pour pouvoir respecter les délais et livrer l'équipement avant la rentrée scolaire de septembre 2019.

Par ailleurs, **Monsieur le Maire** précise que la démarche « zéro carbone » de la CDA a fait l'objet de deux présentations très complètes par ses soins en Conseil Municipal, les 3 avril 2018 et 15 janvier 2019. Il se félicite ainsi d'avoir contribué à la forte motivation sur les questions environnementales de ses collègues absents à la séance du Conseil.

Le Conseil Municipal Adopte, à l'unanimité le procès – verbal de la séance du 11 février 2019 (**ANNEXE 1**).

I - INTERCOMMUNALITE

1. Communauté D'Agglomération de La Rochelle

Monsieur le Maire présente le projet de création en 2019 d'un **Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale** (GCSMS) pour porter le financement des services d'aide à domicile sur le territoire de la CDA.

Ce point a été examiné par la Conférence des Maires du 11 mars 2019.

Le contexte de ce projet est celui du vieillissement de la population du territoire communautaire, associé à la perte d'autonomie des personnes :

Personnes de plus de 60 ans :	22% en 1999
	35% en 2020

Personnes de plus de 75 ans :	8 % en 1999
	15% en 2020

8000 personnes, sur les 165.000 habitants du territoire, auront plus de 85 ans en 2020. L'aide à domicile représente donc un enjeu considérable.

A ce jour, **6 Services d'Aide à Domicile (SAD)** publics sont opérationnels sur l'agglomération, auprès des CCAS de La Rochelle, Nieul sur Mer, Aytré, La Jarrie, Dompierre sur Mer, Châtelailon-Plage ; Ces services représentent **220.000 heures d'aide à domicile**, réalisées par **200 salariés** pour **1.300 bénéficiaires**.

Toutefois, le caractère déficitaire structurel de ces services met en péril à terme ce dispositif ; le secteur privé ne pourra à lui seul apporter les prestations nécessaires, surtout dans les territoires les plus éloignés des centres villes ; En effet, le coût du service dépend beaucoup des temps de transport des agents, ainsi que d'un absentéisme lié à la pénibilité des métiers exercés.

Le Conseil Départemental, dans le cadre de sa politique d'action sociale, participe financièrement au service rendu par les SAD à hauteur de 22 € de l'heure. Or les couts rencontrés sont actuellement supérieurs et les 6 CCAS porteurs s'acheminent vers des difficultés financières.

Il est donc proposé la création d'une structure publique de coopération à l'échelle de l'agglomération, un **Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale** (GCSMS), pour mutualiser l'ensemble des services et atteindre, par des économies d'échelle, un prix de revient du service à 25 € de l'heure.

La différence de 3 € / heure effectuée sera demandée à l'ensemble des communes de l'agglomération, via leurs CCAS.

Suite à une question de **Monsieur Alain MORISSET**, il est précisé que pour l'instant les CCAS des communes ne participaient pas au financement du service en dehors des 6 SAD, alors même que des heures sont effectuées auprès de leurs habitants. Pour Angoulins, ce sont près de 3000 heures d'aide à domicile réalisées en 2017 par les SAD de La Rochelle et Châtelailon-Plage.

Le coût prévisionnel du service pour le CCAS d'Angoulins serait donc, en année pleine, d'environ 10.000 €. Ces crédits seront proposés dans le cadre de la préparation du budget 2019 du CCAS.

II - TRAVAUX

2. Extension du préau et pose de brises-soleil à l'école Jean Moulin – choix des entreprises chargées de la réalisation des travaux

Monsieur Gérard CEZARD, *adjoint en charge de l'urbanisme et du patrimoine bâti*, indique au Conseil Municipal qu'une consultation a été engagée le 1^{er} février 2019 en vue d'assurer la réalisation des travaux de l'extension du préau de l'école publique Jean Moulin et l'installation de brises soleil fixes.

En application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la procédure adaptée a été retenue.

Ce marché a été divisé en 5 lots, répartis comme suit :

LOT	TRAVAUX
1	Gros œuvre
2	Charpente métallique, serrurerie, brises soleil
3	Couverture zinguerie
4	Charpente bois, menuiseries bois
5	Electricité

Le dossier de consultation des entreprises, constitué à cet effet, a été mis en ligne sur le site marchés-sécurisés.fr le 1^{er} février 2019 et un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal d'annonces légales « SUD-OUEST ».

A la date limite de remise des plis, fixée au Vendredi 22 février 2019 à 12h00, 4 plis ont été enregistrés.

L'ouverture des plis a eu lieu le Vendredi 22 février 2019 à partir de 14 heures, en présence de la Directrice de l'aménagement, cadre de vie et de l'urbanisme, de la Responsable du service Finances et des Adjointes concernés.

Le nombre de réponses par lot se traduit comme suit :

LOT	TRAVAUX	Nombre d'offres
1	Gros œuvre	1
2	Charpente métallique, serrurerie, brises soleil	2
3	Couverture zinguerie	1
4	Charpente bois, menuiseries bois	0
5	Electricité	0

L'analyse des offres a été réalisée par les architectes en charge de ce dossier, Mme Julie PANNETIER et M. François PICQ de l'Atelier du Parc, à partir des critères de jugement des offres, définis dans le règlement de consultation :

- Valeur technique appréciée à partir de la note méthodologique 60%
- Prix des prestations 40%

Au vu du rapport d'analyses qui a été présenté le 7 mars dernier, le pouvoir adjudicateur propose de retenir les offres des entreprises jugées économiquement les mieux-disantes suivantes :

Lot	Travaux	Nom & Adresse du Titulaire du marché	Montant H.T.
1	Gros œuvre	ERBTP 53 Rue de Béthencourt 17010 LA ROCHELLE CEDEX	20 500,00€
2	Charpente métallique, serrurerie, brises soleil	GUYONNET SAS BP 90215 ZI St Médard des Prés 85204 FONTENAY LE COMTE CEDEX	47 250,00€
3	Couverture zinguerie	Les Couvertures LOPEZ 8 rue de la Pierre Taillée ZA l'Aubépin 17220 SALLES SUR MER	18 402,27€
4	Charpente bois, menuiseries bois	Infructueux	
5	Electricité	Infructueux	

Aucune offre n'ayant été déposée pour le lot 4 – Charpente bois, menuiseries bois et le lot 5 - Electricité dans les délais impartis, un marché public sans publicité ni mise en concurrence peut être négocié au titre de l'article 30-I-2° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Suite à une question de **Monsieur Denis BROWNE** sur la capacité de l'architecte à mobiliser des entreprises pour répondre, **Monsieur Gérard CEZARD** indique qu'il est difficile de trouver des entreprises du BTP disposées à travailler au mois d'août. Par ailleurs, **Monsieur le Maire** précise que le carnet de commande des entreprises est particulièrement rempli en 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les lots 1, 2 et 3 aux entreprises suivantes :

-

Lot	Travaux	Nom & Adresse du Titulaire du marché	Montant H.T.
1	Gros œuvre	ERBTP 53 Rue de Béthencourt 17010 LA ROCHELLE CEDEX GUYONNET SAS	20 500,00€
2	Charpente métallique, serrurerie, brises soleil	BP 90215 ZI St Médard des Prés 85204 FONTENAY LE COMTE CEDEX Les Couvertures LOPEZ	47 250,00€
3	Couverture zinguerie	8 rue de la Pierre Taillée ZA l'Aubépin 17220 SALLES SUR MER	18 402,27€

-

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier de gré à gré avec des entreprises susceptibles de pouvoir réaliser les travaux pour les lots 4 et 5,
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités liées à la procédure adaptée, à attribuer et signer les marchés en résultant, dans la limite des crédits alloués.

3. Extension du préau de l'école Jean Moulin – demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur Gérard CEZARD, *adjoint en charge de l'urbanisme et du patrimoine bâti*, présente le plan de financement pour les travaux d'extension du préau de l'Ecole Jean Moulin :

Dépenses prévisionnelles (HT) :

Gros œuvre	20 500,00 €
Charpente métallique	27 405,00 €
Couverture – zinguerie	18 402,27 €
Charpente bois – menuiseries	35 413,47 €
Electricité	7 100,00 €
TOTAL HT	108 820,74 €

Recettes prévisionnelles :

Conseil Départemental 17	
Fonds aide aux constructions scolaires	
25 % - plafond 50.000 € HT	12 500,00 €
Commune d'Angoulins	96 320,74 €
TOTAL	108 820,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental de Charente Maritime, au titre du fonds d'aide aux constructions scolaires, d'un montant de 25% d'une dépense plafonnée à 50.000 € HT, soit 12.500 €, pour l'extension du préau de l'école Jean-Moulin.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. Installation de brises-soleil à l'Ecole Jean Moulin - demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur Gérard CEZARD, *adjoint en charge de l'urbanisme et du patrimoine bâti*, présente le plan de financement pour l'installation de brises-soleil sur la façade sud de l'Ecole Jean Moulin :

Dépenses prévisionnelles (HT) :

Installation brises-soleil	19 845,00 €
TOTAL HT	19 845,00 €

Recettes prévisionnelles :

Conseil Départemental 17	
Fonds aide aux constructions scolaires	
25 % - plafond 50.000 € HT	4 961,25 €
Commune d'Angoulins	14 883,75 €
TOTAL	19 845,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental de Charente Maritime, au titre du fonds d'aide aux constructions scolaires, d'un montant de 25% d'une dépense plafonnée à 50.000 € HT, soit 4.961,25 €, pour la pose de brises-soleil sur la façade de l'école Jean-Moulin.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre des liaisons cyclables inscrites au schéma directeur communautaire 2017 – 2030 – modification de la délibération du 15 janvier 2019

M. James FLAESCH, *adjoint en charge de la voirie et des réseaux*, rappelle les délibérations du Conseil Municipal en date du 11 juin 2018 et du 15 janvier 2019, approuvant à l'unanimité la création d'un groupement de commande pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre des itinéraires prévus au schéma directeur des aménagement cyclables 2017 – 2030 de l'agglomération de La Rochelle.

Depuis le 15 janvier 2019, les communes de Croix Chapeau, Marsilly, Périgny, Saint Rogatien et Yves ont décidé de rejoindre le groupement de commandes. La CDA demande

donc une nouvelle délibération aux communes. Les autres termes de la convention, en **ANNEXE 2**, sont inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet modifié de convention constitutive du groupement de commandes pour des prestations de maîtrise d'œuvre des liaisons cyclables inscrites au schéma directeur des aménagements cyclables 2017-2030 avec les communes d'Angoulins, Aytré, Bourgneuf, Croix Chapeau, La Jarne, La Jarrie, Lagord, L'Houmeau, Marsilly, Nieul, Périgny, Saint Médard, Saint Rogatien, Sainte Soulle, Salles sur Mer, Vérines et Yves, et avec la Communauté d'agglomération de La Rochelle
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

III – FINANCES

6. Indemnité de conseil du Trésorier

Madame Pascale DAVID, *adjointe en charge des finances et du littoral*, indique que deux arrêtés ministériels en date du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990, pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, ouvre la possibilité aux Collectivités et autres établissements publics locaux de demander des prestations diverses de conseil et d'assistance aux comptables du Trésor Public qui exercent les fonctions de Comptable Public.

Ces prestations, non limitatives, n'entrant pas dans le cadre de leurs obligations, donnent lieu au versement d'une indemnité spécifique dite « indemnité de conseil », conformément au texte visé ci-dessus.

Pour information, cette indemnité est calculée (conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté ministériel précité), par application d'un tarif à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement (opérations d'ordre exceptées) afférentes aux trois derniers exercices (pour information, l'indemnité de Conseil des 3 dernières années était d'environ 750 € brut).

Le Conseil Municipal lors de la séance du 28 juillet 2014, avait décidé d'attribuer l'indemnité annuelle dite de conseil au taux de 100% à Madame Elisabeth GARY en qualité de Comptable Public au Centre des Finances Publiques de La Rochelle-Banlieue, sans donner suite à la demande d'indemnité pour confection des documents budgétaires, puisque tous ces documents sont exclusivement préparés par nos services administratifs.

Suite au départ à la retraite de Madame Elisabeth GARY au 30 septembre 2018, et dans l'attente de l'affectation d'un nouveau Comptable Public, Monsieur Christophe ROLAND, Inspecteur des Finances Publiques, a pris l'intérim depuis le 1^{er} octobre 2018.

C'est pourquoi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'attribution de cette indemnité à Monsieur Christophe ROLAND.

Il est par ailleurs rappelé que celle-ci étant nominative, une nouvelle décision doit être prise lors de l'arrivée du nouveau Comptable Public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** l'indemnité annuelle dite de conseil au taux de 100% à Monsieur Christophe ROLAND, trésorier, à compter du 1^{er} octobre 2018.

7. Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de travaux / fournitures / services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétiques à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine.

Madame Pascale DAVID, adjointe en charge des Finances et du Littoral, indique au Conseil Municipal que depuis 2015, la réglementation en vigueur, oblige les collectivités à la passation d'un marché public pour tous les sites ayant une puissance souscrite supérieure à 36kVA (ex tarifs jaunes).

Le Conseil Municipal avait adhéré en octobre 2017 au groupement de commandes d'énergie électrique charentais-maritime proposé par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER) de Charente-Maritime en 2017 ; ce groupement prend fin au 31/12/2019.

Le SDEER propose aujourd'hui, à l'ensemble des collectivités territoriales de Charente-Maritime, d'adhérer à un groupement de commandes à l'échelle régionale élaboré en collaboration avec plusieurs syndicats départementaux d'énergies de Nouvelle Aquitaine. Le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de Gironde (SDEEG), coordonnateur du groupement, lancera en mai 2019 les nouveaux marchés d'Electricité pour une durée de 3 ans (2020-2022) avec pour objectif d'obtenir les meilleurs prix du moment. LE SDEER sera l'animateur de ce groupement de commandes pour les collectivités et établissements de Charente-Maritime.

Le projet de convention de groupement de commande est joint en **ANNEXE 3** de la présente note de synthèse.

Monsieur Denis BROWNE attire l'attention sur l'évolution actuelle à la hausse des prix du gaz et de l'électricité, pour l'ensemble des fournisseurs. **Monsieur le Maire** indique que le but d'un tel groupement de commandes est justement de pouvoir atténuer, par des volumes de commande importants, ces effets négatifs.

Suite à une question de **Madame Soline LAILLET** sur l'acquisition d'électricité « verte » dans ces marchés, **Monsieur James FLAESCH** indique que ces critères peuvent justement faire partie du cahier des charges des consultations. Dans le groupement de commande actuellement en vigueur avec le SDEER jusque fin 2019, il a été demandé pour Angoulins la fourniture d'une électricité provenant à 100 % de sources d'énergies renouvelables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADHERE** au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures, de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, pour une durée illimitée,
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commande, annexé au présent projet de délibération,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive du groupement et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies proposés par le groupement suivant les besoins de la Commune d'Angoulins,
- **AUTORISE** le coordonnateur et le SDEER, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- **APPROUVE** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaires des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive,

- **S'ENGAGE** à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune d'Angoulins est partie prenante,
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune d'Angoulins est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

IV – QUESTIONS DIVERSES

- Présentation des résultats partiels du recensement de la population 2019 : 2242 résidences principales ont été renseignées par les 8 agents recenseurs sur un total de 2294, soit un taux d'enquête de 97,73%. Par ailleurs, 69,92% des personnes enquêtées ont répondu par internet, ce qui est un bon taux souligné par l'INSEE. 3845 habitants ont été recensés par la commune, auxquels l'INSEE ajoutera les habitants des communautés « gendarmerie, EHPAD...) et les populations comptées à part (étudiants, militaires). Ainsi, le nombre d'habitants sera connu en juin. La progression devrait être assez modérée, légèrement au-dessus de 4000 habitants.
- Organisation des élections européennes le dimanche 26 mai 2019
- Organisation de 4 rencontres publiques entre la municipalité et les Angoulois d'Avril à Juin. Première réunion le samedi 6 avril sur le thème de l'urbanisme
- Entrée en fonction du nouveau policier municipal, M. Tanguy GROLEAU, le 1^{er} avril 2019
- Présentation des dispositions prises par la municipalité dans le cadre du naufrage du cargo Grande America au large de La Rochelle : reconnaissance du littoral, ramassage des macrodéchets, fermeture des portes à flots à la demande des ostréiculteurs. La mairie est informée quotidiennement par la Préfecture de l'évolution de la situation.
- Carence en application de la loi SRU : **Monsieur le Maire** attire l'attention sur la liste des 8 communes carencées en Charente Maritime : Saujon, La Tremblade, Saint-Georges-de-Didonne, Vaux-sur-Mer, Fouras, Saint Palais sur Mer, Châtelailon-Plage et Angoulins.
Il est en effet remarquable de constater que ces communes subissent une forme de « fatalité de la carence » car elles partagent des points communs qui rendent extrêmement difficile la production de logement sociaux : raréfié et coût du foncier, risques environnementaux élevés (inondation, submersion), forte attractivité résidentielle.
- Jeudi 28 mars à 19 h : réunion de **commission urbanisme élargie à l'ensemble des conseillers municipaux** pour présentation du projet de PLUi

Prochain Conseil Municipal : lundi 8 avril à 19 h

Approbation du PLUi et vote des comptes administratifs 2018 / budgets 2019

Le Maire,



Daniel VAILLEAU